

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE 3

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« contiennent »

le mot :

« comportent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.